

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ TENUE À L'HÔTEL DE
VILLE DE MURDOCHVILLE, LE MERCREDI 13 FÉVRIER 2019 À 17 H 5**

Sont présents : Daniel Côté, préfet et maire de Gaspé
Noël-Marie Clavet, préfet suppléant et maire de Petite-Vallée
Délisca Ritchie Roussy, maire de Murdochville
Noël Richard, maire de Grande-Vallée
Marcel Minville, représentant de Cloridorme

TOUS MEMBRES FORMANT QUORUM

ET : Bruno Bernatchez, directeur général
Martine Denis, secrétaire de direction

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le préfet, monsieur Daniel Côté, déclare la réunion ouverte à 17 h 5.

**2. RÉSOLUTION 19-06 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION
RÉGULIÈRE DU 13 FÉVRIER 2019**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion régulière du 13 février 2019 soit et est adopté
avec les modifications apportées, le tout devant se lire comme suit :

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la réunion régulière du 13 février 2019 et inscription à affaires nouvelles
3. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 12 décembre 2018 (TNO)
4. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 12 décembre 2018 (reprise de la réunion du 28 novembre 2018)
5. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 14 janvier 2019

A) Gestion financière et administrative et ressources humaines

6. Acceptation des déboursés du mois de novembre 2018
7. Acceptation des déboursés du mois de décembre 2018
8. Acceptation des déboursés du mois de janvier 2019
9. Transmission des comptes de taxes pour l'année 2019 – TNO
10. Liste des personnes endettées envers les TNO
11. Constats d'infraction – Perception des amendes pour l'année 2018

12. Demande au MSP de considérer les taxes nettes dans son programme d'aide financière au PLIU
13. Adoption du règlement 18-205 : Règlement modifiant le règlement # 12-178 : Règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de La Côte-de-Gaspé
14. Adoption du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle

B) Aménagement – Urbanisme et Environnement

15. Participation au programme des Partenaires dans la protection du climat de la FCM et de l'ICLEI – Gouvernements locaux pour la durabilité
16. Protocole d'intervention d'urgence hors du réseau routier – Remorque de la caserne de Rivière-au-Renard

C) Développement socioéconomique

17. État des programmes d'aide financière
18. Fonds des municipalités : Conseil du patrimoine religieux du Québec – Sacrés artisans
19. Radiation de prêts FLI/FLS et provisions pour mauvaises créances
20. Nomination d'un représentant au sein du comité d'investissement de la MRC

D) Autres dossiers

21. Bonification financière de l'entente de développement culturel 2018-2020
22. Appui au Service d'accueil aux personnes immigrantes de la MRC de La Côte-de-Gaspé pour améliorer la régionalisation de l'immigration
23. Adoption de la politique contre le harcèlement
24. Adoption des modalités du plan d'intervention économique
25. Affaire nouvelle :
 - a) Appui à la Commission scolaire des Chic-Chocs pour le projet de création d'un modèle intégré de LAB-ÉCOLE professionnel à la Gare intermodale de Gaspé
26. Période de questions pour le public
27. Ajournement ou levée de la réunion

3. RÉSOLUTION 19-07 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 12 DÉCEMBRE 2018 (TNO)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 12 décembre 2018 soit et est adopté.

4. RÉSOLUTION 19-08 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 12 DÉCEMBRE 2018 (REPRISE DE LA RÉUNION DU 28 NOVEMBRE 2018)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël-Marie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 12 décembre 2018 (reprise de la réunion du 28 novembre 2018) soit et est adopté.

5. RÉSOLUTION 19-09 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 14 janvier 2019 soit et est adopté.

6. RÉSOLUTION 19-10 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Marcel Minville

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois de novembre 2018 suivant : MRC : 932 401,30 \$, Pompiers : 267,09 \$ et Sécurité publique : 1 178,48 \$ soient adoptés.

7. RÉSOLUTION 19-11 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois de décembre 2018 suivant : MRC : 315 281,36 \$, TNO : 982,80 \$, Pompiers : 568,75 \$ et Sécurité publique : 257,48 \$ soient adoptés.

8. RÉSOLUTION 19-12 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JANVIER 2019

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois de janvier 2019 suivant : MRC : 159 542,99 \$, TNO : 1 831,21 \$, Pompiers : 3 250,25 \$ et Sécurité publique : 1 720,56 \$ soient adoptés.

9. RÉSOLUTION 19-13 : TRANSMISSION DES COMPTES DE TAXES POUR L'ANNÉE 2019 – TNO

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Marcel Minville

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre les comptes de taxes pour l'année 2019 (TNO).

10. RÉSOLUTION 19-14 : LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LES TNO

CONSIDÉRANT que selon l'article 1022 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier doit préparer une liste des personnes endettées envers les TNO et celle-ci a été déposée au conseil le 13 février 2019;

CONSIDÉRANT que ladite liste contient les personnes endettées envers les TNO pour les années 2017 et 2018, les autres années ayant été entièrement payées;

CONSIDÉRANT que les arrrages de taxes municipales se prescrivent par trois ans (art. 985 C.M.);

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël-Marie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE dans la situation actuelle, la MRC n'entreprene pas de recours judiciaire cette année pour la perception des taxes municipales des années 2017 et 2018.

11. RÉSOLUTION 19-15 : CONSTATS D'INFRACTION – PERCEPTION DES AMENDES POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT les revenus et les dépenses pour l'année 2018 relatifs aux constats d'infraction;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'état des revenus et dépenses des constats d'infraction pour l'année 2018 soit et est accepté tel que déposé;

QUE les revenus nets au montant de 4 265,12 \$ provenant des constats d'infraction pour l'année 2018 soient répartis aux municipalités de la façon suivante :

	<u>Coût net</u>	<u>Pourcentage</u>	<u>Montant à distribuer</u>
Gaspé	6 058,29 \$	93,127 %	3 971,99 \$
Grande-Vallée	-6,85 \$	-0,105 %	-4,49 \$
Murdochville	453,94 \$	6,978 %	297,62 \$

Cloridorme	0,00 \$	0 %	0,00 \$
Petite-Vallée	0,00 \$	0 %	0,00 \$

QUE la somme de 2 395,51 \$ soit transférée à la MRC pour payer les frais d'administration et de signification des constats par courrier certifié.

12. RÉSOLUTION 19-16 : DEMANDE AU MSP DE CONSIDÉRER LES TAXES NETTES DANS SON PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU PLIU

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique (MSP) a déposé, le 1^{er} septembre 2017, le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

CONSIDÉRANT les programmes d'aide financière destinés aux municipalités traitent les taxes non remboursables comme des dépenses admissibles puisqu'il s'agit de véritables charges encourues;

CONSIDÉRANT les modalités du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier stipulent que les dépenses relatives à l'achat de matériel et d'équipement de sauvetage sont remboursables en entier;

CONSIDÉRANT que lors du remboursement par le MSP, la MRC de La Côte-de-Gaspé a constaté, à l'instar des autres MRC du Québec, que le MSP n'a pas pris en compte les taxes nettes dans son calcul des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT que le 25 octobre 2018, la FQM a adressé une correspondance à la sous-ministre de la Sécurité publique exposant la problématique;

CONSIDÉRANT que cette façon de faire du MSP a des impacts négatifs sur les budgets des MRC puisque la décision d'investissement des MRC dans ce projet a été fait en considération des taxes nettes;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé demande au ministère de la Sécurité publique de considérer les taxes nettes dans le calcul des dépenses admissibles de son Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier, et ce conformément aux autres programmes de financement gouvernementaux.

13. RÉSOLUTION 19-17 : ADOPTION DU RÈGLEMENT 18-205 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 12-178 : RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

CONSIDÉRANT que l'article 16.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale a été modifié;

CONSIDÉRANT que cette modification oblige la MRC à prévoir, dans son code d'éthique et de déontologie des employés, une règle d'après-mandat;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été donné avec dispense de lecture le 12 décembre 2018;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël-Marie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé adopte le règlement # 18-205 : Règlement modifiant le règlement # 12-178 : Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de La Côte-de-Gaspé;

QUE la MRC de La Côte-de-Gaspé procède à la publication du règlement tel que prévu à la loi.

14. RÉOLUTION 19-18 : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT les règles en vigueur entourant la gestion contractuelle dans le milieu municipal;

CONSIDÉRANT la MRC doit adopter un rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Richie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé adopte le rapport annuel 2018 sur l'application du règlement de gestion contractuelle.

15. RÉOLUTION 19-19 : PARTICIPATION AU PROGRAMME DES PARTENAIRES DANS LA PROTECTION DU CLIMAT DE LA FCM ET DE L'ICLEI – GOUVERNEMENTS LOCAUX POUR LA DURABILITÉ

CONSIDÉRANT que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et l'ICLEI – Gouvernements locaux pour la durabilité ont créé le programme des Partenaires dans la protection du climat (PPC) pour permettre aux gouvernements municipaux de partager entre eux leurs connaissances et leur expérience des mesures de réduction des émissions de GES;

CONSIDÉRANT que le programme des PPC se fonde sur un cadre en cinq étapes comprenant l'établissement d'un inventaire et de prévisions des émissions de GES, l'établissement d'un objectif de réduction des émissions, l'élaboration d'un plan d'action local, la mise en œuvre du plan d'action, ainsi que la surveillance des progrès et la présentation des résultats;

- CONSIDÉRANT la résolution adoptée en septembre 2018;
- CONSIDÉRANT que la MRC a déposé une demande de subvention pour le projet intitulé : « Réduisons ensemble notre empreinte écologique » qui consistera en bref, si subvention obtenue, à la réalisation des 5 étapes du programme des PPC avec l'aide d'un consultant externe;
- CONSIDÉRANT que pour l'appui de la demande de subvention, il est nécessaire, selon Mme Deirdre Bain, gestionnaire du programme PPC, que la MRC adopte une résolution afin de confirmer l'engagement financier pour le projet;
- CONSIDÉRANT que lors de l'adoption de son budget 2019 en décembre dernier, le conseil de la MRC a donné son aval à un plan d'intervention économique dans lequel une somme de 6 467 \$ a été prévue;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Marcel Minville

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé confirme l'engagement financier de la MRC de La Côte-de-Gaspé dans le projet « Réduisons ensemble notre empreinte écologique – Plan d'atténuation des changements climatiques », et ce à la hauteur de 6 467 \$.

16. RÉOLUTION 19-20 : PROTOCOLE D'INTERVENTION D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER – REMORQUE DE LA CASERNE DE RIVIÈRE-AU-RENARD

- CONSIDÉRANT le projet d'acquisition de matériel sur le sauvetage en milieu isolé complété en 2018 par la MRC;
- CONSIDÉRANT qu'il s'est avéré que les dimensions de la remorque de la caserne de Rivière-au-Renard étaient plus petites que prévu;
- CONSIDÉRANT la mise de fonds déjà investie dans ce projet par les TNO;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC accepte d'assurer 6 000 \$ sur le coût d'acquisition d'une nouvelle remorque pour la caserne de Rivière-au-Renard;

QUE cette somme soit prise à même le surplus cumulé des Territoires non organisés de La Côte-de-Gaspé.

17. ÉTAT DES PROGRAMMES D'AIDE

Point d'information.

Les conseillers prennent connaissance du document qui a été remis.

18. RÉSOLUTION 19-21 : FONDS DES MUNICIPALITÉS : CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC – SACRÉS ARTISANS

CONSIDÉRANT que le projet de circuit de mise en valeur des artisans et bâtisseurs du patrimoine religieux « Sacrés artisans » met en valeur le patrimoine religieux à travers les artisans spécialisés, leur influence artistique, leur origine et leur parcours, et ce, avec l'apport de la technologie et du numérique;

CONSIDÉRANT le projet « Sacrés artisans » a été présenté aux agents de développement culturel du Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine et que leur participation au processus de médiation culturelle qui sera mis en place pour l'élaboration du projet est importante;

CONSIDÉRANT que la direction régionale du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine pour le ministère de la Culture et des Communications a ciblé ce projet dans le cadre de la mesure financière d'appropriation régionale du numérique en culture et que le Conseil du patrimoine religieux du Québec souhaite en être le promoteur;

CONSIDÉRANT que le montant demandé doit être financé en dehors de l'entente de développement culturel signée avec le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT l'implication des 3 autres MRC et d'une ville de la Gaspésie, ainsi que de 6 MRC et une ville au Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que la MRC dispose d'une ressource dédiée aux projets de développement culturel;

CONSIDÉRANT que la MRC dispose d'un volet dédié aux projets régionaux dans son Fonds des municipalités;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délicsa Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 625 \$ à Conseil du patrimoine religieux du Québec pour le projet « Sacrés artisans » dans le cadre du *Fonds des municipalités*.

19. RÉSOLUTION 19-22 : RADIATION DE PRÊTS FLI/FLS ET PROVISIONS POUR MAUVAISES CRÉANCES

CONSIDÉRANT le rapport présenté au conseil;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël-Marie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise l'ajustement des provisions des prêts suivants :

FLI15-99, FLI15-102, FLI15-106 et FLI17-109 pour une augmentation totale nette de 66 738.29 \$ en capital et de 165.79 \$ en intérêts. Aucune radiation n'étant requise au 31 décembre 2018.

20. RÉSOLUTION 19-23 : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT DE LA MRC

CONSIDÉRANT que le comité d'investissement de la MRC est composé de 7 membres et qu'un poste est actuellement vacant;

CONSIDÉRANT que la liste des membres du comité d'investissement n'est pas divulguée afin de préserver la confidentialité et l'éthique;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Marcel Minville

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé procède à la nomination du représentant du comité d'investissement à huis clos.

21. RÉSOLUTION 19-24 : BONIFICATION FINANCIÈRE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020

CONSIDÉRANT que la MRC de La Côte-de-Gaspé dispose d'une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec pour les années 2018, 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications du Québec propose une bonification financière de l'entente triennale de 17 000 \$ supplémentaire pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Côte-de-Gaspé, ou un partenaire du milieu doit appareiller les sommes investies;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la MRC de La Côte-de-Gaspé s'engage à appareiller la bonification financière du ministère de la Culture et des Communications du Québec jusqu'à concurrence de 17 000 \$, pour l'année 2019, dans le cadre de l'entente de développement culturel 2018-2020;

QUE la MRC de La Côte-de-Gaspé manifeste son intérêt auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec si une nouvelle bonification était disponible pour 2020 en fonction de ses disponibilités financières.

22. RÉSOLUTION 19-25 : APPUI AU SERVICE D'ACCUEIL AUX PERSONNES IMMIGRANTES DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ POUR AMÉLIORER LA RÉGIONALISATION DE L'IMMIGRATION

CONSIDÉRANT le travail effectué et l'expertise acquise par le Service d'accueil aux personnes immigrantes de la MRC de La Côte-de-Gaspé (SAPI);

CONSIDÉRANT les constats et les recommandations relatifs aux freins administratifs à la régionalisation de l'immigration identifiés par le SAPI et ses partenaires régionaux;

CONSIDÉRANT les défis démographiques auxquels est confrontée la région gaspésienne;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé appuie le Service d'accueil aux personnes immigrantes de la MRC de La Côte-de-Gaspé dans ses démarches auprès des gouvernements fédéral et provincial afin d'améliorer la régionalisation de l'immigration.

23. RÉSOLUTION 19-26 : ADOPTION DE LA POLITIQUE CONTRE LE HARCÈLEMENT

CONSIDÉRANT l'obligation pour tous les employeurs de se doter d'une politique en prévention du harcèlement au travail;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël-Marie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé adopte la Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes.

24. RÉSOLUTION 19-27 : ADOPTION DES MODALITÉS DU PLAN D'INTERVENTION ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT que l'Entente sur le Fonds de développement des territoires prévoit que les sommes provenant du CLD doivent être décaissées au plus tard le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins des entreprises et organismes du territoire;

CONSIDÉRANT la somme de 250 000 \$ adoptée pour le plan d'intervention économique;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé adopte les modalités du plan d'intervention économique.

25. AFFAIRE NOUVELLE :

A) RÉSOLUTION 19-28 : APPUI À LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHIC-CHOCS POUR LE PROJET DE CRÉATION D'UN MODÈLE INTÉGRÉ DE LAB-ÉCOLE PROFESSIONNEL À LA GARE INTERMODALE DE GASPÉ

CONSIDÉRANT le projet de création d'un modèle intégré d'un LAB-ÉCOLE professionnel à la gare intermodale de Gaspé;

CONSIDÉRANT les impacts positifs qu'un tel projet aurait sur la visibilité du territoire, le développement d'une expertise en restauration, sur la réponse aux besoins de main-d'œuvre et le positionnement des industries touristiques et de la restauration;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé appuie la Commission scolaire des Chic-Chocs pour le projet de création d'un modèle intégré de LAB-ÉCOLE professionnel à la Gare intermodale de Gaspé.

26. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune.

27. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA RÉUNION

Sur proposition de monsieur Noël Richard, la réunion est levée à 17 h 10.

Daniel Côté
Préfet

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA
Directeur général